ANALYS SANTE

Conseil et formation professionnelle

Moteur de compétences

EXTRAIT DE NOTRE CATALOGUE DE FORMATIONS

Formations professionnelles

MJPM

2025-2026

Nos catalogues ne sont plus imprimés en masse compte-tenu de notre engagement RSE*.
Nos programmes sont téléchargeables en ligne ou adressés sur demande.
*RSE : *Responsabilité sociétale (ou sociale) des entreprises*

Certification Qualiopi communiquée sur demande

Contact
Tél. : 02 97 80 30 40
contact@analys-sante.fr
www.analys-sante.fr

ANALYS SANTE
Conseil et formation professionnelle
Moteur de compétences

Élaborer un nouveau projet de service MJPM

Outre la description de l'organisation et du fonctionnement, le projet de service devrait préciser les axes et objectifs prioritaires des prochaines années. Il s'agit d'un travail important, pour la stratégie du service, pour la visibilité apportée à l'équipe, pour la qualité de l'accompagnement des personnes protégées et de l'exercice des mesures de protection. Une aide méthodologique permet d'optimiser le temps et l'énergie. Elle apporte notamment un espace de réflexion, de respiration et une aide à la structuration du projet.

Objectifs
- Acquérir une méthode facilitant l'élaboration du projet de service
- Savoir définir des axes stratégiques adaptés
- Enrichir la réflexion sur les pratiques professionnelles

Pré-requis
Néant

Professionnels concernés
Tout professionnel intéressé - *Groupe(s) à constituer avec ANALYS-SANTÉ*

Méthode
Exposé du formateur ; support fourni aux stagiaires ; auto-évaluation des acquis ; discussion ; ateliers (*si plusieurs jours*)

Intra* : 1 à 7 jours selon besoin

Formateur-consultant

À partir de 1 790 €* (pour 1 jour)

Formation sur mesure : nous contacter

Programme

I. Qu'est-ce qu'un projet de service ?
- Notion de projet, enjeux, objectifs
- Obligations liées à la démarche
- Spécificités des services MJPM

II. Quels sont les éléments à prendre en compte ?
- Projet d'équipe(s), de direction, projet associatif
- Besoins des personnes protégées
- Commande publique, CPOM…

III. Quel est son contenu ?
- Contenu obligatoire (à jour loi du 7 fév. 2022)
- Contenu habituel, contenu souhaitable

IV. Comment l'élaborer ?
- Étapes (méthodo ANESM-HAS)
- Choix méthodologique, calendrier
- Temps à consacrer / disponible
- Finalisation
- Conditions de la réussite
-

V. Atelier(s) de travail
Pour les formations de plusieurs jours et selon les besoins : ateliers thématiques ou au rythme des étapes du projet

Piloter et conduire le changement

Dans un environnement évolutif, la conduite du changement peut nécessiter un appui à l'encadrement.

Objectifs
- Situer son rôle et son positionnement
- S'approprier des techniques et outils

Professionnels concernés
Cadre de direction - Nbre minimum : 1
Formation personnalisée

Durée selon besoin

À partir de 1 790 €*

Programme

I. Le pilotage du changement

II. Le changement et les enjeux associés

III. Connaissance de soi et de son style de communication

IV. L'accompagnement au changement

* **Intra :** formation dispensée au sein de votre établissement - **Inter :** formation inter-établissements dispensée hors de votre établissement
Tarif : non soumis à TVA France métropolitaine - Hors frais de déplacement – Tarif susceptible d'évoluer, consultez-nous.
Délai moyen de mise en œuvre : 2 mois à compter de la signature de la convention. Pour une mise en œuvre plus rapide, contactez-nous.
Mesure de compensation du handicap : contactez notre correspondant, Sonia Courteille (tél. 02 97 80 30 40 contact@analys-sante.fr) pour un traitement confidentiel.

Contact
Tél. : 02 97 80 30 40
contact@analys-sante.fr
www.analys-sante.fr

ANALYS SANTE
Conseil et formation professionnelle
Moteur de compétences

Le document individuel de protection des majeurs

Mode d'emploi

Le DIPM (document individuel de protection des majeurs) est obligatoire. Il doit être élaboré, expliqué et remis par les MJPM. Sa mise en œuvre dans les services MJPM peut soulever des difficultés. Les modalités d'utilisation du DIPM et son intérêt même interrogent parfois. S'agit-il simplement d'un « papier » de plus dont n'a que faire la personne protégée ? D'ailleurs, quelle est sa valeur juridique ? En tout état de cause, il s'agit d'un document obligatoire. Mais au-delà de son caractère obligatoire, la question de sa finalité et de ses modalités d'utilisation doit trouver une réponse adaptée à la réalité du fonctionnement d'un service MJPM.
Cette formation propose une réflexion et un travail associant apports et ateliers. Elle facilite l'identification des difficultés rencontrées, la mise en place ou la révision d'un DIPM et la mise en place d'une organisation pratique pertinente. Elle est à jour de la loi du 8 avril 2024 et de la recommandation HAS du 3 décembre 2024.
Elle a vocation à :
- permettre de se conformer aux obligations (DIPM et avenant),
- simplifier le travail,
- rendre l'outil utile.

Objectifs
- Réfléchir aux finalités et à l'intérêt du DIPM
- Utiliser le DIPM pour faciliter le travail avec la personne protégée et les partenaires
- Savoir intégrer le DIPM dans le process
- Etre en mesure de respecter les obligations légales et réglementaires du DIPM
- Enrichir la réflexion sur les pratiques professionnelles

Pré-requis
Néant

Professionnels concernés
Tout professionnel intéressé (12 professionnels maximum)

Méthode
Exposé du formateur ; support fourni aux stagiaires ; ateliers et discussion ; auto-évaluation des acquis

Intra* : 2 jours
Sur option : suivi à 3 mois

Formateur-consultant

3 390 €*
(2 jours)

4 290 €*
(2 jours + suivi)

Formation sur mesure : nous contacter

Programme

I. Contexte
- Objectifs du législateur
- Liste des outils obligatoires (rappel)
- Place du DIPM parmi les outils obligatoires
- Valeur juridique
- Contenu obligatoire du DIPM
- Recommandation HAS du 3 déc. 2024

II. Objectifs et utilisations possibles
- Participation de la personne protégée
- Enjeux et questionnement du travail en réseau
- Participation de la famille, des proches et des partenaires
- Projet personnalisé et liens avec la loi 2002-2
- Contenu obligatoire
- Contenu utile
- Récépissé

III. Intégration au processus de travail
- Place dans le processus d'accueil et de suivi de la personne protégée
- Les étapes de travail
- Les situations rencontrées : tutelle, curatelle renforcée, curatelle simple, sauvegarde de justice, mandat spécial…
- Modalité d'élaboration en pratique quotidienne : qui fait quoi (mandataire, assistant…)
- 7 points clés du DIPM

IV. Formalisation ou adaptation d'un DIPM
Selon les besoins, travaux en ateliers : élaboration ou révision du DIPM et d'un avenant, réflexion et formalisation d'objectifs

V. Évaluation - bilan

* **Intra :** formation dispensée au sein de votre établissement - **Inter :** formation inter-établissements dispensée hors de votre établissement
Tarif : non soumis à TVA France métropolitaine - Hors frais de déplacement – Tarif susceptible d'évoluer, consultez-nous.
Délai moyen de mise en œuvre : 2 mois à compter de la signature de la convention. Pour une mise en œuvre plus rapide, contactez-nous.
Mesure de compensation du handicap : contactez notre correspondant, Sonia Courteille (tél. 02 97 80 30 40 contact@analys-sante.fr) pour un traitement confidentiel.

Contact
Tél. : 02 97 80 30 40
contact@analys-sante.fr
www.analys-sante.fr

ANALYS SANTE
Conseil et formation professionnelle
Moteur de compétences

Éthique et bientraitance en service MJPM en lien avec le référentiel HAS d'évaluation des ESMS

Comment porter la bientraitance et favoriser une mise en œuvre des mesures judiciaires ainsi qu'un accompagnement éthique ?
Le référentiel HAS d'évaluation des ESMS impose d'y réfléchir et d'organiser une réponse à ces deux impératifs : éthique et bientraitance.
Par ailleurs, bientraitance et prévention de la maltraitance ont vocation à s'articuler, à se compléter.
Depuis la loi n° 2022-140 du 7 février 2022 relative à la protection des enfants, la maltraitance est définie, également pour les adultes.
La loi pose de nouvelles obligations et exige de nouveaux outils, notamment en service MJPM.
Cette formation s'organise avec apports et discussion ainsi que travaux en atelier(s)..

Objectifs
- Disposer de repères
- Réfléchir au positionnement institutionnel
- Enrichir les pratiques professionnelles

Pré-requis
Néant

Professionnels concernés
Équipe ou tout professionnel intéressé
(*Groupe à constituer avec ANALYS-SANTÉ*)

Méthode
Exposé du formateur ; support fourni aux stagiaires ; auto-évaluation des acquis ; ateliers et/ou discussion

Intra* : 2 jours

Formateur-consultant

3 390 €*

Programme

I. Introduction
- Liens entre bientraitance et maltraitance
- Liens entre éthique et bientraitance
- Recommandations de bonnes pratiques ANESM-HAS
- Liens avec la recommandation HAS du 3 déc. 2024 Accompagner la personne nécessitant une mesure de protection juridique

II. Éthique
- Définition
- Approche institutionnelle
- Critères de qualité au regard du référentiel HAS d'évaluation des ESMS

III. Bientraitance
- Définition
- Conditions de la bientraitance
- Qualité du lien et respect de la singularité
- Enrichissements par les contributions internes et externes pertinentes
- Critères de qualité au regard du référentiel HAS d'évaluation des ESMS

IV. Ateliers
Travail selon les besoins, par exemple sur la bientraitance au regard de situations rencontrées dans le service sous forme d'analyse des pratiques professionnelles et/ou :
- Positionnement institutionnel de votre service
- Soutien aux professionnels
- Promotion de l'expression et de l'échange des perspectives
- Identification des situations, prise en compte, accompagnement, suites à donner, suivi
- Analyse et répercussions dans l'établissement
- Gestion des « évènements indésirables »

Autres formations
- Prévenir les maltraitances
- Établir un plan de prévention et de lutte contre la maltraitance des personnes protégées
- Prévenir les risques de rupture de parcours des personnes protégées
- Accompagner la personne nécessitant une mesure de protection juridique : mettre en œuvre la recommandation HAS du 3 déc. 2024

* **Intra :** formation dispensée au sein de votre établissement - **Inter :** formation inter-établissements dispensée hors de votre établissement
Tarif : non soumis à TVA France métropolitaine - Hors frais de déplacement – Tarif susceptible d'évoluer, consultez-nous.
Délai moyen de mise en œuvre : 2 mois à compter de la signature de la convention. Pour une mise en œuvre plus rapide, contactez-nous.
Mesure de compensation du handicap : contactez notre correspondant, Sonia Courteille (tél. 02 97 80 30 40 contact@analys-sante.fr) pour un traitement confidentiel.

Contact
Tél. : 02 97 80 30 40
contact@analys-sante.fr
www.analys-sante.fr